COMMUNE DE BUCEY EN OTHE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2011

Le 8 avril 2011 à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. Valéry PRUNIER, Maire.

Présents : VILLANNE JF - GENET JP - VASQUEZ E - PELLEGRINI S - MION R - AUBIN X - DUCOVAT D - PFEIFFER JL - LERAYER M.

Secrétaire de séance : PRUNIER V.

Au démarrage de la réunion, Xavier Aubin demande la parole pour lire un courrier. Ce courrier charge le Maire de « tant d'irresponsabilités » et « d'agissements qui perturbent gravement la bonne administration communale ». Il conclut « ce courrier est envoyé à monsieur le Préfet et monsieur le Président du Conseil Général de l'Aube », établissant un lien clair avec les élections cantonales de mars 2011.

1. Validation des derniers comptes-rendus de conseil municipal

Lorsque le Maire aborde le premier point de l'ordre du jour, assez chargé avec notamment les questions de plusieurs contrats de travail, du vote des taux des impôts locaux et de la préparation du budget 2011, les sept signataires du courrier mentionné plus haut se lèvent et quittent la salle.

Le Maire ne peut que constater en séance le défaut de quorum et lève donc la séance.

La séance est levée à 20h40.

COMMUNE DE BUCEY EN OTHE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2011

Le 16 avril 2011 à 10 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. Valéry PRUNIER, Maire.

Présents : VILLANNE JF - GENET JP - VASQUEZ E -MION R - AUBIN X - DUCOVAT D - PFEIFFER JL - LERAYER M, ainsi que l'adjointe administrative BERGER C.

Absent excusé: PELLEGRINI S, donnant pouvoir à VILLANNE JF.

Secrétaire de séance : DUCOVAT D.

Le Maire rappelle la fonction des conseillers municipaux, au demeurant élus ensemble en 2008.

1. Validation des derniers comptes-rendus de conseil municipal

Les conseillers qui ont déserté la séance du 8 avril 2011 indiquent qu'ils ne feront plus de remarques sur les comptes-rendus. Le Maire rappelle que cette tâche relève de ses compétences seules mais que pour la qualité des comptes-rendus, il encourage depuis toujours la participation de l'ensemble du conseil à leur élaboration et relecture.

Le Maire demande aux autres conseillers présents qui font plusieurs remarques. Il les recueille et indique qu'il en tiendra compte. Il signale que le brouillon des comptes-rendus abordant le dossier de la salle au château a été donné aux propriétaires du château pour leur approbation sur les parties les concernant.

2. Contrat de travail des employées Brigitte Lonjaret et Sophie Dufoulon

Le Maire annonce qu'un courrier reçu de Pole Emploi, en date du 12 avril, nous informe que Sophie Dufoulon n'est plus éligible au Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, n'étant ni bénéficiaire du RSA socle, ni demandeur d'emploi de longue durée. Par conséquent, le contrat aidé en cours de Sophie Dufoulon ne peut pas être renouvelé. En outre, l'entreprise qui bénéficiait de l'insertion a décidé de ne pas embaucher Melle Dufoulon. La transition en contrat de droit public entraîne un surcoût en frais réels pour la commune d'environ 5 000 € sur le budget 2011, déjà discutédans le principe.

Le Maire informe qu'il a reçu Sophie Dufoulon en entretien le vendredi 8 avril pour parler de son contrat de travail. Celle-ci a déclaré qu'en raison de ses charges courantes (trajets, loyer, etc.), il sera difficile pour elle de travailler pour moins de 30 heures hebdomadaires. Par conséquent, étant donné les nécessités du service et le travail satisfaisant de Sophie Dufoulon, le Maire n'envisage pas de diminuer son volume horaire. Par ailleurs, un temps non complet lui convient d'autant plus qu'elle cherche à développer ses projets professionnels (travail de quelques heures par semaine pour des particuliers pour commencer).

Au moment où le Maire demande aux conseillers de statuer sur le recrutement de Sophie Dufoulon en contrat à durée déterminé de droit public, JF Villanné intervient : étant donné que le poste d'agent des espaces verts a été créé par l'assemblée délibérante antérieurement, et qu'appartient au Maire la gestion du recrutement, de la carrière, de l'avancement et de la position des agents, la majorité des conseillers ne se prononcera pas sur ce recrutement.

Ainsi, le Maire proposera à Sophie Dufoulon, avec d'éventuelles modulations à convenir avec l'intéressée, un contrat à durée déterminée de droit public d'un an, à raison de 30h par semaine en moyenne, avec une variation du volume horaire pour coïncider à la saisonnalité des tâches. Si Melle Dufoulon n'acceptait pas cette proposition en l'état, un contrat aussi proche que possible serait défendu par le Maire pour les besoins du service.

Brigitte Lonjaret travaille pour la commune en tant qu'agent technique en charge de la propreté des locaux de la mairie et de l'école depuis bientôt trois ans, à raison de six heures hebdomadaires. Pour le renouvellement de son contrat, il faut prendre en compte la rentrée scolaire au sein du SIGRS à Fontvannes en septembre 2012, voire en janvier 2013 selon JF Villanné.

Ainsi, le Maire proposera à Brigitte Lonjaret la poursuite de son travail pour la commune dans des conditions prenant en compte ces éléments. La décision doit intervenir avant fin juin 2011, terme du contrat en cours.

3. Vote du taux des taxes communales et des principaux tarifs communaux (sauf eau et cimetière)

Le Maire rappelle à l'assemblée que les taxes communales sont désormais les trois classiques (taxe d'habitation, taxe foncière pour le bâti, taxe foncière pour le non bâti) plus la CFE suite à la réforme de la taxe professionnelle; que le conseil doit donc délibérer sur ces quatre taux; que ces taux ont été maintenus identiques depuis plusieurs années pour la part revenant à la commune; que la crise des deux dernières années n'est pas terminée, même si nous commençons à voir quelques signes de reprise pour certaines entreprises ou au niveau des ventes de maison qui repartent un peu; qu'il examine les diverses possibilités d'abord d'une augmentation des taux, qu'il juge inopportune personnellement, puis d'une diminution des taux, qu'il souhaite à long terme mais qui n'est que difficilement possible à l'heure où un énorme chantier de construction d'école est en cours, dans le même temps où le projet de salle des fêtes démarre.

En conséquence il propose de laisser les taux de ces taxes constants pour l'année 2011. JF Villanné intervient alors en lisant un nouveau papier préparé contre le Maire. L'amalgame est entier : la conclusion de JF Villanné est de demander la dissolution du conseil municipal. Suite à cette intervention, JL Pfeiffer, excédé, quitte la séance à 10h55. Pour remédier à cette situation et revenir à l'ordre du jour, le Maire demande une liste précise des points qui fâchent. E Vasquez annonce le refus.

Considérant que la présente séance est la seconde présentant ce point à l'ordre du jour, suite à la séance du 8 avril 2011 au cours de laquelle le quorum avait été perdu ne permettant aucune délibération, le Maire propose ensuite un vote à bulletins secrets. Le vote à bulletins secrets est refusé par la majorité du conseil.

Le Maire pose ensuite au Conseil la question suivante :

- « Etes-vous pour l'augmentation du taux des taxes municipales ? » A cette question, la réponse est unanimement négative des 9 personnes présentes ou représentées. Devant l'embarras de certains conseillers municipaux de constater cette unanimité, le Maire suggère de répéter la question. Le Maire suggère même une suspension temporaire de séance pour que certains conseillers qui le souhaitent puissent se concerter. Personne ne sollicitant plus avant cette suspension de séance, le Maire propose d'annuler le vote précédent et remet la question au vote :
- « Etes-vous pour l'augmentation du taux des taxes municipales? » 6 personnes présentes et une représentée déclarent alors refuser de prendre part au vote. Le Maire leur demande confirmation qu'ils ne votent ni pour, ni contre, ni s'abstiennent, mais refusent de prendre part au vote. Confirmation reçue, les deux autres personnes présentes votent non, contre l'augmentation du taux. Le quorum n'est pas requis à cette

seconde séance ayant ce point à l'ordre du jour, mais néanmoins le refus de prendre part au vote étant assimilé à une abstention, la décision du Conseil est valide, par 2 votes NON et 7 abstentions.

Le Maire demande ensuite au Conseil d'examiner l'autre stratégie de gestion. Il pose la question suivante : « Etes-vous pour la diminution du taux des taxes municipales ? » 6 personnes présentes et une représentée déclarent alors refuser de prendre part au vote. Le Maire leur demande confirmation qu'ils ne votent ni pour, ni contre, ni s'abstiennent, mais refusent de prendre part au vote. Confirmation reçue, les deux autres personnes présentes votent non pour une, et s'abstient pour l'autre. Le quorum n'est pas requis à cette seconde séance ayant ce point à l'ordre du jour, mais néanmoins le refus de prendre part au vote étant assimilé à une abstention, la décision du Conseil est valide, par 1 vote NON et 8 abstentions.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote contre l'augmentation du taux des taxes municipales, et vote contre la diminution du taux des taxes municipales.

Ensuite, le Conseil Municipal par 2 voix pour et 7 abstentions, décide de maintenir les tarifs communaux :

- Salaire de l'apparitrice : forfait trimestriel brut de 110 €
- Cotisations du tennis : adulte 10€, moins de 16 ans5 €, familles 20€, invitation 2€.
- Location 1 table + 2 bancs, outre une caution de 100 €, pour les habitants de la commune 5 €, pour les associations extérieures au village 5 €, pour les associations du village : gratuit.
- Affouages: part à 15 € pour la saison 2011/2012.

Le terrain de tennis municipal étant très peu utilisé, la question d'une mutualisation d'un terrain de tennis avec des communes voisines est posée. M. Lerayer rappelle le projet d'un terrain multisports, en lieu et place du terrain de tennis, qui avait été évoqué par le Conseil.

4. Avancées du projet de salle des fêtes

Le Maire rappelle que ce projet a déjà été présenté en réunion du 4 mars 2011 et que depuis, nous attendions la réponse des propriétaires quant à leur projet personnel. Le 1^{er} avril, en présence du Maire, de l'adjointe administrative de la commune et de Steven Delahaye du Groupe d'Action Locale Othe-Armance (GAL), les propriétaires ont annoncé qu'ils statuaient sur un projet de salle des fêtes en partenariat avec la mairie. Cette solution offre la possibilité de faire appel à plusieurs financements publics (commune, communauté des communes, pays, région,...). Cependant la commune doit veiller aux termes du contrat de partenariat entre les propriétaires et la mairie. Le montage juridique de ce projet doit être précis afin d'assurer l'affectation des deniers publics à une action d'intérêt général.

Le couple de propriétaires a également envisagé d'organiser des banquets médiévaux, en partenariat avec La Marmite d'Estissac. Ainsi, l'installation d'une cuisine est prévue dans leur projet de salle de réception.

Le 8 avril, une autre réunion a eu lieu au château avec Marie Desbarbieux du SMPO. Elle a annoncé qu'une enveloppe régionale de 975 000 € était destinée pour 2011-2013 aux projets du territoire. En outre, la convention d'aménagement régionale est en cours de modification. Il conviendra de savoir quelles seront les conséquences de cette évolution sur le présent projet.

M. Delahaye et Melle Desbarbieux attestent du cachet unique du château de Bucey sur le territoire Othe-Armance, dont la salle principale offrirait d'autres possibilités de manifestations grâce à ses 400 m² à disposition contre 120 à 150 m² dans une salle des fêtes dite classique.

Date a été prise pour le 6 mai afin que les propriétaires préparent et présentent les modalités d'utilisation et de gestion qu'ils envisagent pour le fonctionnement de cette salle. Ces éléments sont indispensables pour présenter le projet sous forme de brochure afin de le faire connaître et soutenir.

Aussi, un entretien sera organisé avant l'été avec le service juridique de la Région afin de collecter des informations et des conseils sur le montage juridique d'une convention ou d'un contrat entre la commune et les propriétaires du Château.

Le Conseil s'interroge sur l'utilisation des salles des fêtes avoisinantes par les associations de l'intercommunalité. La Commission communale en charge de la jeunesse, du sport et des associations, pilotée par JF Villanné, est chargée de recueillir ces informations qui aideront à affiner le placement de la salle du château de Bucey.

5. Suite de la préparation du budget 2011, détails des chapitres

Le Maire indique que la préparation du budget a déjà été réalisée pour une grande partie lors des réunions précédentes. Il rappelle les projets importants qui touchent le budget de la commune : la salle des fêtes, l'école

intercommunale et la voirie. Ces projets ayant été discutés à plusieurs reprises lors de réunions de Conseil, la finalisation du budget primitif ne concerne que les autres lignes budgétaires, que le Maire propose de discuter en détail. Mais la majorité des membres du Conseil refusant de prendre part à la préparation du budget, le Maire informe que la proposition sera finalisée avec le percepteur, l'adjointe administrative et les membres du conseil qui le souhaitent.

6. Questions diverses

Travaux au stade

Le Maire indique d'abord que ces points auraient dû être discutés le 8 avril. Le Maire a procédé à l'achat et à la pose de porte-manteaux dans les vestiaires du stade (coût 120€). Le matériel a été installé vendred 15 avril dans l'après-midi par deux bénévoles, pour être prêt lors des recrutements de nouveaux joueurs qui étaient organisés le soir même par l'entraîneur du FC Bucey.

Le Maire rappelle qu'il a pris un arrêté municipal interdisant l'utilisation du stade jusqu'au 31 mai 2011 en raison des dégradations commises cet hiver sur le terrain de football, et des réparations tentées.

Le Maire indique qu'il fera procéder dès que possible au remplacement des deux chauffe-eaux de 3001 actuels, qui ont plus de 30 ans et un rendement effroyable au point de ne plus remplir du tout leur fonction aujourd'hui. Le mitigeur, pourtant récent, doit aussi être remplacé. Plusieurs devis seront demandés, y compris aux entreprises compétentes du village. Ces dépenses passeront en investissement.

• Chemins communaux

JF Villanné a commandé 14t de concassé pour combler les trous des chemins communaux, principalement le Chemin de Cliquat, mais aussi du lavoir, celui dit du râteau, et les autres endroits comme la rue du Presbytère, le carrefour de la croix Saint-Abdon. L'agent communal a d'ores et déjà commencé le comblement. JF Villanné indique qu'il a pu emprunter gratuitement une dameuse qui facilitera le travail et assurera un meilleur résultat et tenue dans le temps.

• Nettoyage du rû

Un Buceton riverain du rû souhaite désherber et proposer aux autres riverains de désengorger le ruisseau. Question est posée des impacts environnementaux d'une telle action vraisemblablement nuisible à la biodiversité. Il conviendra de se rapprocher des services compétents comme le Syndicat de la Vanne pour rappeler à tous les droits et obligations des riverains d'un cours d'eau, notamment mais pas uniquement quant à l'utilisation de produits phytosanitaires.

- A l'initiative du Maire pour examiner le besoin d'aide de service des habitants les plus fragiles, le CCAS s'est réuni pour la première fois du mandat en cours le 2 avril 2011.
- Le Maire a aussi relancé la Commission Communale des Impôts Directs dont la réunion, initialement prévue le 21 avril, est reportée au jeudi 28 avril à 18h30. Il encourage ses membres pour leur rôle important dans l'égalité fiscale.
- Suite au stage de l'adjointe administrative sur la reprise des concessions, la commission cimetière se réunira le 30 avril 2011 à 9h00 avec Nicole Duclerc, ancienne adjointe municipale qui s'était chargée du dossier en 2006, JP Genet, C Berger et le Maire.
- Une lettre de remerciement sera envoyée aux Amis des Clochers de l'Aube, qui ont effectué un don de 300 € pour l'église.
- L'adjointe administrative informe que la Communauté de Communes a décidé d'allouer à la commune un fonds de concours de 900 € en 2011. Cette décision devra faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal avant fin novembre.
- Le lieutenant de Louveterie Secteur 6 a informé la commune par courrier qu'il procédait à des tirs de nuit sur renards, par autorisation préfectorale. Le Maire s'interroge sur l'enchevêtrement de ces actions avec celles des piégeurs déjà habilités pour le territoire de la commune.
- Le dossier lié à la dégradation de la clôture de M Givry et du tonneau de la commune est soldé. Le Maire a dû intervenir plusieurs fois pour que la solution amiable prévale. Les propriétaires ont été dédommagés de 580 €, soit le montant du devis de remise en état, et la commune indirectement de 120 €.